



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/CES/GE.23/2009/1
2 mars 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS

Groupe d'experts des effets de la mondialisation
sur les comptes nationaux

Première réunion
Genève, 11-13 mai 2009

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA PREMIÈRE RÉUNION*

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève
le lundi 11 mai à 9 h 30, salle XI

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour.
2. Entreprises multinationales et affectation du revenu aux économies nationales (débat de suivi).
3. Biens destinés à être transformés (débat de suivi).
4. Négoce international (débat de suivi).

* Les membres des délégations sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site Web de la CEE consacré à la réunion, et de le renvoyer au secrétariat de la CEE pour le **6 avril** au plus tard, soit par télécopie (+41 22 917 0040), soit par courrier électronique (benedicte.boudol@unece.org). Avant la réunion, les participants devront se faire délivrer une plaquette d'identité par le Groupe des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONUG, situé au portail de Pregny, avenue de la Paix. En cas de difficulté, téléphoner au secrétariat de la CEE (+41 22 917 4323).

5. Éléments d'information sur les activités de groupes de travail apparentés:
 - a) Rapport intérimaire de la «task force» (équipe spéciale) d'Eurostat sur les entreprises multinationales;
 - b) Résultats des travaux du Groupe de travail sur les statistiques du commerce international des biens et des services.
6. Opérations internationales dans le domaine de la propriété intellectuelle (recherche-développement, par exemple).
7. Envois de fonds et mobilité de la main-d'œuvre.
8. Entités ad hoc.
9. Investissements étrangers directs.
10. Commerce de transit et/ou réexportation.

II. ANNOTATIONS

Point 1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

1. Le Groupe d'experts des effets de la mondialisation sur les comptes nationaux a été créé en vue d'analyser les principales distorsions qui apparaissent dans l'établissement des comptes nationaux et des statistiques sources correspondantes par suite de la mondialisation croissante des économies, et d'élaborer des propositions sur les moyens de traiter ces distorsions et d'améliorer ainsi la qualité des comptes nationaux. Les travaux du Groupe d'experts devraient déboucher en définitive sur l'établissement d'un rapport contenant des recommandations et proposant des pratiques optimales, qui sera présenté à la Conférence des statisticiens européens en juin 2010.
2. Le projet d'ordre du jour provisoire a été adopté lors de la réunion du groupe d'experts de la comptabilité nationale, tenue en avril 2008 (voir le document ECE/CES/GE.20/2008/2) et élaboré par le sous-groupe chef de file du Groupe d'experts en octobre 2008. L'ordre du jour provisoire sera présenté au Groupe d'experts pour approbation.

Point 2. Entreprises multinationales et affectation du revenu aux économies nationales (débat de suivi)

Documentation: ECE/CES/GE.23/2009/3.

3. Les sociétés multinationales présentent des problèmes de mesure particuliers du point de vue des comptes nationaux et des comptes de la balance des paiements. Ces sociétés affectent des ressources, fixent le prix des opérations interentreprises, et facturent les opérations d'une manière qui est censée maximiser les bénéfices nets mondiaux. Il arrive que leurs méthodes de comptabilisation des activités et des opérations ne correspondent pas exactement au comportement économique sous-jacent qui devrait idéalement être reflété dans les comptes nationaux de chacun des pays où elles exercent leurs activités. Ces questions de comptabilisation

constituent un problème important en raison de l'ampleur croissante des activités des sociétés multinationales.

4. Le document sur les entreprises multinationales et l'affectation du revenu aux économies nationales a été examiné lors de la réunion du groupe d'experts de la comptabilité nationale qui s'est tenue en avril 2008. La présente réunion du Groupe d'experts des effets de la mondialisation sur les comptes nationaux offre une bonne occasion d'analyser cette question plus avant.

Point 3. Biens destinés à être transformés (débat de suivi)

Documentation: ECE/CES/GE.23/2009/4.

5. Selon le nouveau régime institué par le Système de comptabilité nationale (SCN) de 2008 et la sixième édition du Manuel de la balance des paiements, aucun transfert de propriété ne sera imputé au titre des biens transformés à l'étranger. Conformément à cette proposition, la balance des paiements et les comptes nationaux ne feront plus état des flux de marchandises mais indiqueront plutôt les flux de services de transformation. Le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale a prié le Groupe d'experts d'étudier les principales questions relatives à la mise en œuvre des nouvelles recommandations et de proposer des directives pratiques. Initialement, les débats ont été basés sur un document de travail de Statistique Canada. Un accord général s'est dégagé sur le fait que les biens destinés à la transformation devraient être comptabilisés sur la base du «transfert de propriété», conformément aux nouvelles modalités de traitement. Le document a été remanié en fonction des résultats du débat tenu à la réunion d'avril 2008.

Point 4. Négoce international (débat de suivi)

Documentation: ECE/CES/GE.23/2009/5.

6. Tout comme celle des biens destinés à être transformés, la comptabilisation du négoce international a été examinée en détail durant la mise à jour du SCN de 1993 et du Manuel de la balance des paiements. Sur ce point également, le Groupe de travail intersecrétariats a prié le Groupe d'experts de proposer des directives pratiques pour la mise en œuvre des nouvelles modalités de traitement du négoce international. À sa réunion d'avril 2008, le groupe d'experts de la comptabilité internationale a passé en revue un document de travail présenté par le Central Statistical Office (Irlande) et a conclu que le mode comptabilisation proposé dans le SCN Rev.1 et dans la sixième édition du Manuel de la balance des paiements était mieux adapté à la réalité économique. La version révisée du document de travail sur le négoce international prendra en considération les suggestions d'amélioration formulées à la réunion d'avril 2008.

Point 5. Éléments d'information sur les activités de groupes de travail apparentés:

a) Rapport intérimaire de la «task force» (équipe spéciale) d'Eurostat sur les entreprises multinationales

7. La «task force» (équipe spéciale) chargée de l'enregistrement de certaines activités des sociétés multinationales dans les comptes nationaux a été créée en 2007 par le groupe de travail d'Eurostat sur les comptes nationaux en vue d'étudier les problèmes rencontrés par les

statisticiens lorsqu'il s'agit de traiter de l'activité des sociétés multinationales. Les participants seront mis au courant des travaux de l'Équipe spéciale, qui a également rassemblé plusieurs monographies relatives aux entités ad hoc: un résumé des principaux aspects de chacune de ces monographies sera incorporé à ce document.

b) Résultats des travaux du Groupe de travail sur les statistiques du commerce international des biens et des services

8. Il sera fait état des résultats des activités du Groupe de travail sur les statistiques du commerce international des biens et des services.

9. Le Groupe de travail a été créé par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en 2007. Il offre un cadre permettant aux divers groupes d'experts du commerce d'assurer une coordination plus étroite entre les questions relatives au commerce des biens et des services et de faciliter l'analyse de questions intersectorielles et statistiques relatives à la mondialisation.

Point 6. Opérations internationales dans le domaine de la propriété intellectuelle (recherche-développement, par exemple)

10. Le débat sera organisé par l'OCDE.

11. Les flux de propriété intellectuelle et les revenus connexes sont mal documentés. Les sociétés échangent des actifs incorporels, notamment un savoir-faire commercial et des connaissances technologiques avec leurs fournisseurs et filiales implantés à l'étranger à mesure qu'elles mettent en place des chaînes logistiques transfrontières.

12. Le document de travail sera élaboré par le groupe d'étude des produits de la propriété intellectuelle de l'OCDE et par la «task force» (équipe spéciale) d'Eurostat sur la recherche-développement. Ces deux groupes coopèrent étroitement de manière à éviter tout chevauchement de leurs travaux.

Point 7. Envois de fonds et mobilité de la main-d'œuvre

13. Le débat sera organisé par le Bureau of Economic Analysis (BEA) des États-Unis, avec le concours de l'Office central de statistique de la République tchèque et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

14. Les envois de fonds correspondent aux transferts des pays développés vers les pays en développement et constituent une source importante de revenus et de devises dans de nombreux pays bénéficiaires. Depuis les années 90, les envois de fonds ont pris de l'ampleur et font l'objet d'une attention croissante. Ils ont un effet sur des éléments clefs des comptes nationaux, par exemple la rémunération des salariés, les versements à titre de transfert personnel, les transferts de capital, etc. La sixième édition du Manuel de la balance des paiements fait état de quatre définitions de plus en plus larges des envois de fonds:

- a) Transferts personnels;
- b) Envois de fonds personnels;

- c) Envois de fonds totaux;
- d) Total des envois de fonds et transferts à des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

Ces définitions sont également intégrées dans le Système de comptabilité nationale (SCN) de 2008 (chap. 8 et 26).

15. Le débat portera notamment sur les questions de mesure liées à la comptabilisation des envois de fonds et s'appuiera sur le document de travail soumis par le BEA et sur les documents présentés par la République tchèque et le Mexique.

16. La mobilité internationale de la main-d'œuvre s'est accentuée. Les différents types de mobilité de la main-d'œuvre ne peuvent pas tous être facilement reflétés dans les statistiques. Par conséquent, la mesure de l'apport de travail et de la productivité devient plus difficile. Un document établi par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) analysera la mobilité de la main-d'œuvre et le commerce de services à travers le mouvement des personnes.

Point 8. Entités ad hoc

17. Le débat sera organisé par Statistics Netherlands.

18. Les participants étudieront la question du traitement des entités ad hoc sur la base d'un document de travail établi par Statistics Netherlands. On distingue au moins trois catégories d'entités ad hoc. La première catégorie (qui est sans doute la plus importante) englobe les sociétés de financement et sociétés holding qui font fonction d'agents de financement pour le compte de la société mère non résidente. La deuxième catégorie comprend les sociétés titulaires de droits d'auteur ou de licences qui leur ont été cédées par leur société mère et percevant des revenus sous la forme de droits d'auteur ou de redevances versées au titre de (sous) licences. La troisième catégorie regroupe les sociétés d'affacturage qui s'occupent de la facturation des ventes, à l'échelle mondiale, pour le compte de la société mère. Deux autres catégories d'entités ad hoc ont été répertoriées aux Pays-Bas: les sociétés de contrat de service qui louent des actifs fixes à des clients étrangers au titre de contrats de service pour le compte de leur société mère ayant son siège à l'étranger et les structures de titrisation dont l'initiateur se trouve à l'étranger.

Point 9. Investissements étrangers directs

19. Le débat sera organisé par le Fonds monétaire international (FMI) et Statistics Finland.

20. Plusieurs questions peuvent se poser, dans le cadre des comptes nationaux, en relation avec les activités internationales des entreprises multinationales, qui sont enregistrées comme investissement direct dans la balance des paiements. Bien que les comptes nationaux et la balance des paiements soient harmonisés sur le plan théorique, ils sont généralement établis à partir de données de sources différentes et selon des méthodes distinctes par des institutions productrices de données différentes (services nationaux de statistique et banque centrale, par exemple). Le document de travail sur les investissements étrangers directs appellera l'attention sur l'étude actuelle de la question.

Point 10. Commerce de transit et/ou réexportation

21. Le débat sera organisé par Eurostat/la Banque centrale européenne.
22. Dans le cadre du commerce de transit, les biens traversent un pays sans être déclarés comme marchandises importées dans le pays de transit concerné. En principe, le transit ne devrait pas soulever de problème puisqu'il ne s'agit pas d'une importation ni d'une exportation, mais uniquement d'un transport à travers le pays. Dans la pratique, cependant, des problèmes de mesure peuvent se poser et la terminologie employée prête parfois à confusion. Dans l'Union européenne, il existe un type particulier de commerce de transit. Le «commerce de quasi-transit» est un genre particulier de commerce de transit au titre duquel les marchandises sont déclarées comme étant importées (aux autorités douanières) dans le pays de transit concerné, mais ne sont pas considérées comme des importations dans le contexte des comptes nationaux, car les mêmes biens sont réexportés (sans avoir subi de transformation ou de traitement majeur) vers un autre pays. Un problème se pose en cas de différence sensible entre la valeur déclarée des marchandises entrant dans le pays et la valeur de celles qui en sortent.
23. La question sera débattue à partir d'un document de travail établi par Eurostat, sur la base des conclusions de l'équipe spéciale Eurostat/Banque centrale européenne sur le compte du reste du monde et sur les évolutions successives.
